



## STAGE CONVENTIONNE DE PLUS DE 6MOIS

Par **alex2601**, le **04/05/2012** à **18:41**

Bonjour,

j'ai validé un master 1 que j'avais débuté en octobre 2011 et validé en mars 2012 et j'ai décidé de faire un semestre de césure et donc de reprendre mes études pour un master 2 non pas en octobre 2012 mais en février 2013.

Ma question est la suivante : ayant pris connaissance de la loi interdisant une entreprise de garder un stagiaire plus de 6mois sauf exception par décret les étudiants ayant interrompu leur études pour gagner en expérience, suis en droit d'effectuer un stage de plus de 6mois par exemple de ce jour à février 2013 soit 9mois sachant que je suis en semestre de césure ?  
En vous remerciant par avance de votre retour

Par **P.M.**, le **04/05/2012** à **19:03**

Bonjour,

Un stage dans un cursus pédagogique exige une convention entre l'employeur, le stagiaire et l'établissement et il serait étonnant qu'elle puisse être conclue en dehors de normes légales...